

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 29 mai 1879

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 1 p. (81r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 29 mai 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49888>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 mai 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin annonce à Tisserant qu'il renonce à confier ses procès en contrefaçon à Eugène Pouillet en raison des conditions indélicates posées par Guillaume Ernest Cresson. Il regrette que le corps des avocats de Paris ne fasse pas respecter la discipline parmi eux et se dit prêt à se passer de leur concours. Il demande à Tisserant de reprendre son dossier si Pouillet ne fixe pas le montant de ses honoraires avant de plaider son affaire à Amiens. Il lui demande de lui télégraphier quand il arrivera à Valenciennes, où il le retrouvera à l'hôtel du Commerce.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- Une partie du texte de la lettre est réécrit par la scriptrice par-dessus l'encre de la copie.

Mots-clés

[Conflit](#), [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Pouillet, Eugène \(1835-1905\)](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Valenciennes \(Nord\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 23/10/2024

Guise le 29 mai 1913

Cher Monsieur Bisselant

Malgré tout l'intérêt que j'attachais à confier pour l'avenir à M. Pouillet mes procès en contrefaçon, je ne puis me résigner à subir les conditions indélicates de M. Cresson.

J'en suis bien fâché pour le ~~bon~~ corps des avocats de Paris, si c'est ainsi que la discipline se fait parmi eux; mais je suis résigné à me passer de leur concours, s'il le faut.

Je considère de telles

prétentions comme une véritable plaie sociale et je ne veux pas contribuer à l'entretenir.

Si M. Pouillet ne veut pas vous fixer des maintenant le chiffre qu'il me demanderait pour aider mon affaire à Amiens, sans que j'accorde à m'incliner devant M. Cresson; reprenez mon dossier et télégraphiez-moi à quel moment vous arriverez avec à Valenciennes, afin que je m'y trouve avec vous, hôtel du Commerce.

Bien à vous

Denis